YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2000

DELIBERATION N° 2000/09/813

OBJET: **ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE LA SIGNALISATION TRICOLORE.**
Appel d'offres ouvert européen : autorisation accordée au Maire de passer le marché avec la société EL ALE.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R 2131-1 et R 2131-3,

VU le Code des marchés publics et notamment les articles 253 bis, 273, 274, 296 à 298, 380, 384 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mars 2000 approuvant le dossier de consultation des entreprises relatif aux prestations d'entretien de l'éclairage public et de la signalisation tricolore et autorisant le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen,

CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence a été adressé au BOAMP et à l'OPOCE le 3 avril 2000 et publié dans le bulletin du BOAMP n°59B du 13 avril 2000,

CONSIDERANT que douze plis ont été réceptionnés avant la date limite de réception des offres fixée au 25 mai 2000 à 16 heures,

CONSIDERANT qu'à l'issue des séances des 8 et 22 juin 2000, la commission d'appel d'offres a ouvert et enregistré les offres des onze sociétés jugées recevables, puis décidé à l'unanimité de retenir les propositions de la société EL ALE pour les montants suivants :

- Lot n°1 : 1) prestations d'entretien et maintenance des installations d'éclairage public	698.583,60 Francs T.T.C. par an
2) travaux divers de réparations	prestations réglées par application de prix unitaires
- Lot n°2 : "entretien des contrôleurs de feux tricolores"	114.935,60 Francs T.T.C. par an

SES Commissions finances et travaux consultées,

LE rapporteur entendu,

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

APRES en avoir délibéré,

A la majorité des voix (3 contre : Mme QUAINQUARD, M. PICARD, Mme GREMILLON ; 4 abstentions : M. DESPREZ, Mme MERY, M. BOURDIN, M. GAUTHIER),

PREND acte du choix opéré par la commission d'appel d'offres,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à passer ledit marché et à signer tous les documents y afférents,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2000, fonction 821, nature 23151.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Député- Maire,

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
29 SEP. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture
le 29-9-2000 et de la publication
le 29-9-2000
Le Maire.

MAIRIE